



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-quatrième session

Genève, 24-27 septembre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatrième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 24 septembre 2012, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la soixante-troisième session.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.

5. Convention de 1968 sur la circulation routière:
 - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules;
 - b) Autres questions: Permis de conduire et signes distinctifs.
6. Convention de 1968 sur la signalisation routière:
 - a) Propositions d'amendement concernant les panneaux à message variable (PMV);
 - b) Application de la Convention.
7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière:
 - a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents;
 - b) Propositions d'amendement concernant le manque d'attention au volant.
8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière:
 - a) Stations de recharge pour véhicules électriques;
 - b) Aires de stationnement sécurisées.
9. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Élection du Bureau.
13. Adoption des décisions.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/136.

2. Adoption du rapport de la soixante-troisième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa soixante-troisième session.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/135 et ECE/TRANS/WP.1/135/Corr.1.

3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des derniers faits nouveaux dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales et les organisations internationales seront invitées à fournir des renseignements actualisés sur les activités et initiatives nationales et internationales dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales sont aussi encouragées à donner de manière succincte des renseignements actualisés sur les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à leur législation sur la circulation routière.

4. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux en rapport avec la résolution 64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée du 2 mars 2010, dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière. La Suède présentera le document informel n° 1 concernant une approche pour un système sûr et ses incidences éventuelles sur le plan de travail du WP.1. Les autres délégations nationales et les organisations internationales seront invitées à communiquer des informations sur les activités et initiatives lancées dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière. Le secrétariat soumettra à l'examen du Groupe de travail, sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2012/7, une note thématique sur la prochaine Semaine de la sécurité routière (6-12 mai 2013).

Documents: Document informel n° 1; ECE/TRANS/WP.1/2012/7.

5. Convention de 1968 sur la circulation routière

a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Le WP.1 poursuivra l'examen des propositions d'amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière concernant l'éclairage et la signalisation lumineuse (ECE/TRANS/WP.1/2011/4), dans le but de maintenir une cohérence entre la Convention et les Règlements établis par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules. À cet égard, le WP.1 examinera la proposition d'amendement à l'article 32 figurant dans le document informel n° 2.

Le WP.1 examinera aussi les propositions d'amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière concernant les questions de la conservation de la maîtrise du véhicule par le conducteur et de la définition du «système de mise en alerte du conducteur» (art. 8 et 13 en particulier). Le groupe informel d'experts présentera le document ECE/TRANS/WP.1/2011/8, qui expose les principes directeurs des propositions d'amendement.

b) Autres questions: Permis de conduire et signes distinctifs

Le Groupe de travail poursuivra l'examen des discordances apparentes entre la Convention de 1968 et la Directive de l'UE relative au permis de conduire. Un groupe informel d'experts nouvellement constitué présentera un document exposant en détail les différentes options envisageables pour supprimer ces discordances (ECE/TRANS/WP.1/2011/2).

Le Groupe de travail sera informé des communications entre le secrétariat et Cuba, le Monténégro, la République de Moldova et la Serbie concernant l'obligation incombant à une Partie contractante de notifier au Secrétaire général le signe distinctif qu'elle utilise.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2011/4, ECE/TRANS/WP.1/2011/8, ECE/TRANS/WP.1/2011/2; document informel n° 2.

6. Convention de 1968 sur la signalisation routière

a) Propositions d'amendement concernant les panneaux à message variable (PMV)

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés par le groupe informel d'experts des panneaux à message variable. Ce dernier concentre ses efforts sur

l'élaboration d'une proposition visant à modifier la Convention de 1968 sur la signalisation routière afin de prendre en compte les panneaux à message variable. À ce sujet, le secrétariat présentera le document ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Rev.1, qui intègre les propositions contenues dans le document ECE/TRANS/WP.1/2012/1 dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière.

Le groupe informel d'experts des panneaux à message variable présentera les résultats de ses travaux sur les pictogrammes et rendra compte des progrès réalisés en ce qui concerne le questionnaire sur les PMV.

Les représentants des gouvernements sont encouragés à présenter et partager les données d'expérience de leur pays en matière de conception et de mise en œuvre des panneaux à message variable.

b) Application de la Convention

Le Groupe de travail continuera d'être informé des présentations ou formes de signaux routiers qui pourraient ne pas être conformes à la Convention de 1968 sur la signalisation routière ou présenter des difficultés d'interprétation. Le secrétariat présentera le document ECE/TRANS/WP.1/2012/3 sur les signaux routiers figurant sur un panneau rectangulaire et proposera que le WP.1 envisage de lancer une nouvelle initiative pour évaluer l'application générale de cette Convention.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2012/3.

7. Résolution d'ensemble sur la circulation routière

a) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

Le WP.1 réfléchira à la façon de promouvoir les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents afin de renforcer la sécurité sur les routes. À cette fin, la Suède a présenté à la session précédente le document informel n° 3 donnant une vue d'ensemble des propositions concernant les moyens de progresser dans ce domaine. Le WP.1, tout en approuvant ce document, a invité les Gouvernements norvégien et suédois à élaborer, en collaboration avec les États-Unis d'Amérique, une proposition de cadre relatif aux enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents (ECE/TRANS/WP.1/2012/4).

b) Propositions d'amendement concernant le manque d'attention au volant

Le WP.1 sera invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2012/6, qui a été établi par les Gouvernements français et italien, et dans lequel il est demandé au WP.1 d'envisager de constituer un groupe informel d'experts chargé d'élaborer une proposition sur le sujet du manque d'attention au volant en vue de modifier l'article 1.5 de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (RE.1).

c) Location d'autobus pour un voyage scolaire

Le WP.1 souhaitera peut-être poursuivre la discussion concernant l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques à l'intention des personnes chargées de la location d'autobus pour des voyages scolaires.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/4, ECE/TRANS/WP.1/2012/6.

8. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière

a) Stations de recharge pour véhicules électriques

Le WP.1 sera invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2012/5 élaboré par le secrétariat sur la base des documents ECE/TRANS/WP.1/2011/2 et ECE/TRANS/WP.1/2011/10. Le document soumis aux fins d'approbation incorporera à la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière de nouveaux signaux/panneaux additionnels pour signaler les stations de recharge pour véhicules électriques.

b) Aires de stationnement sécurisées

Le Gouvernement belge présentera une proposition d'amendement révisée concernant un panneau indiquant une aire de stationnement sécurisée (ECE/TRANS/WP.1/2011/3/Rev.1). Le WP.1 sera invité à poursuivre l'examen de la proposition.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/5; ECE/TRANS/WP.1/2011/3/Rev.1.

9. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux les plus récents concernant la création d'un groupe multidisciplinaire d'experts chargé d'étudier le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (ECE/TRANS/WP.1/2011/6).

Document: ECE/TRANS/WP.1/2011/6.

10. Questions diverses

Le WP.1 souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

11. Dates de la prochaine session

La soixante-cinquième session doit en principe se tenir à Genève du 18 au 20 mars 2013. Le WP.1 sera invité à approuver cette date.

Le WP.1 examinera la proposition de M. R. Baluja (Institute of Road Traffic Education) d'organiser une session spéciale du WP.1 entre mars et septembre 2013 à New Delhi (Inde). Le secrétariat informera le WP.1 que, conformément à son Mandat et Règlement intérieur (Sessions, art. 3), le WP.1 peut tenir une session ailleurs qu'à Genève après avoir obtenu l'accord du Comité des transports intérieurs.

Document: TRANS/WP.1/100/Add.1.

12. Élection du Bureau

Le Groupe de travail sera invité à élire son Bureau pour la période allant de mars 2013 à septembre 2014. Le Mandat et Règlement intérieur du WP.1 (chap. V, art. 12, TRANS/WP.1/100/Add.1) prévoit que «[l]e WP.1 élit, tous les deux ans, à la fin de la dernière réunion de la deuxième année, un Président et deux Vice-Présidents, choisis parmi les représentants des membres de la CEE. Ils entrent en fonctions au début de la première réunion de l'année suivant l'élection. Les membres du Bureau sont rééligibles». Le Bureau

comprend actuellement les membres ci-après: M^{me} L. Iorio (Italie) (Présidente), M. D. Mitroshin (Russie) (Vice-Président) et M. A. Majidon (Azerbaïdjan) (Vice-Président).

Document: TRANS/WP.1/100/Add.1.

13. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le relevé des décisions prises à sa soixante-quatrième session.
